

# GUIDE EN CAS DE DÉCÈS

INFORMATIONS AUTOUR DES FUNÉRAILLES

Ville de Berne et région Transports internationaux

 **EGLI**  
**BESTATTUNGEN**

Bern und Region

seit 1975

# Sommaire

|   |  |    |
|---|--|----|
| ■ | Sommaire   | 2  |
| ■ | Préface  | 3  |
| ■ | Caractéristique  | 4  |
| ■ | Notre emplacement à Berne                              | 5  |
| ■ | Premières mesures en cas de décès                      | 6  |
| ■ | Petit guide en cas de décès                            | 7  |
| ■ | Nos services   | 8  |
| ■ | Services internationaux                                | 9  |
| ■ | Enterrement par la commune de Berne                    | 10 |
| ■ | Scellés en cas de décès                                | 11 |
| ■ | Question de droit successoral                          | 12 |
| ■ | Les règles de prévoyance                               | 13 |
| ■ | Les tarifs d'Egli Bestattungen Berne                   | 14 |
| ■ | Les tarifs du crématoire de Berne                      | 15 |
| ■ | Les tarifs des cimetières de Berne                     | 16 |
| ■ | Registre du cimetière bernois                          | 17 |
| ■ | Des imprimés et avis de décès                          | 18 |
| ■ | Des modèles de texte pour des imprimés et des annonces | 19 |
| ■ | Nos brochures  | 20 |

*Chère lectrice,  
cher lecteur*

La mort d'une personne proche est accompagnée d'un adieu douloureux. À part la perte subie, il y a plusieurs mesures à prendre. Les survivants sont confrontés à des questions, par lesquelles ils se sont en général peu préoccupés et qui représentent dans le chagrin et les émotions une grande provocation. Il est important que les dernières paroles, les derniers honneurs soient dans le sens du défunt. À part les formalités concernant l'annonce du décès, l'organisation des funérailles, il y a encore d'autres sujets à régler, comme la plantation et l'entretien de la tombe et les ordres respectifs à donner.

Depuis 1975 l'entreprise Egli Bestattungen Berne, est durant 365 jours, jours et nuits au service des personnes en deuil, des autorités, des hôpitaux, homes et communes. Grâce à une longue expérience et une formation continue des collaborateurs jusqu'à l'acquisition du certificat fédéral pompes funèbres, nous pouvons informer professionnellement sur tous les services en cas de décès et les exécuter dignement.

Cette brochure veut donner de l'orientation dans tous les secteurs importants. Bien que nous respectons toute personne et ses exigences individuelles avec piété, nous ne pouvons pas éviter de traiter un cas de décès correctement et d'observer les lois et prescriptions.

Sur les pages suivantes vous trouverez les services qui peuvent vous être utiles dans votre travail en cas d'un décès. Nous sommes volontiers à votre disposition pour toutes questions ou insécurités.

*Meilleures salutations  
Votre équipe Egli, Berne*



# EGLI BESTATTUNGEN

Bern und Region

seit 1975

Jour et nuit  
Téléphone

031 333 88 00

Internet

[www.egli-ag.ch](http://www.egli-ag.ch)  
[office@egli-ag.ch](mailto:office@egli-ag.ch)

Téléfax

031 333 88 30

Adresse

3014 Bern Breitenrainplatz 42

heures de bureau

De lundi à vendredi 08.00 Uhr - 12.00 und 13.30 - 17.30 Uhr

## Notre équipe

Assistants funèbres

Urs Gyger, dirigeant,  
Reto Zumstein (suppléant), Christian Sulzer,  
Stefan Duff, Beat Burkhard et Roman Gisler

Central téléphonique

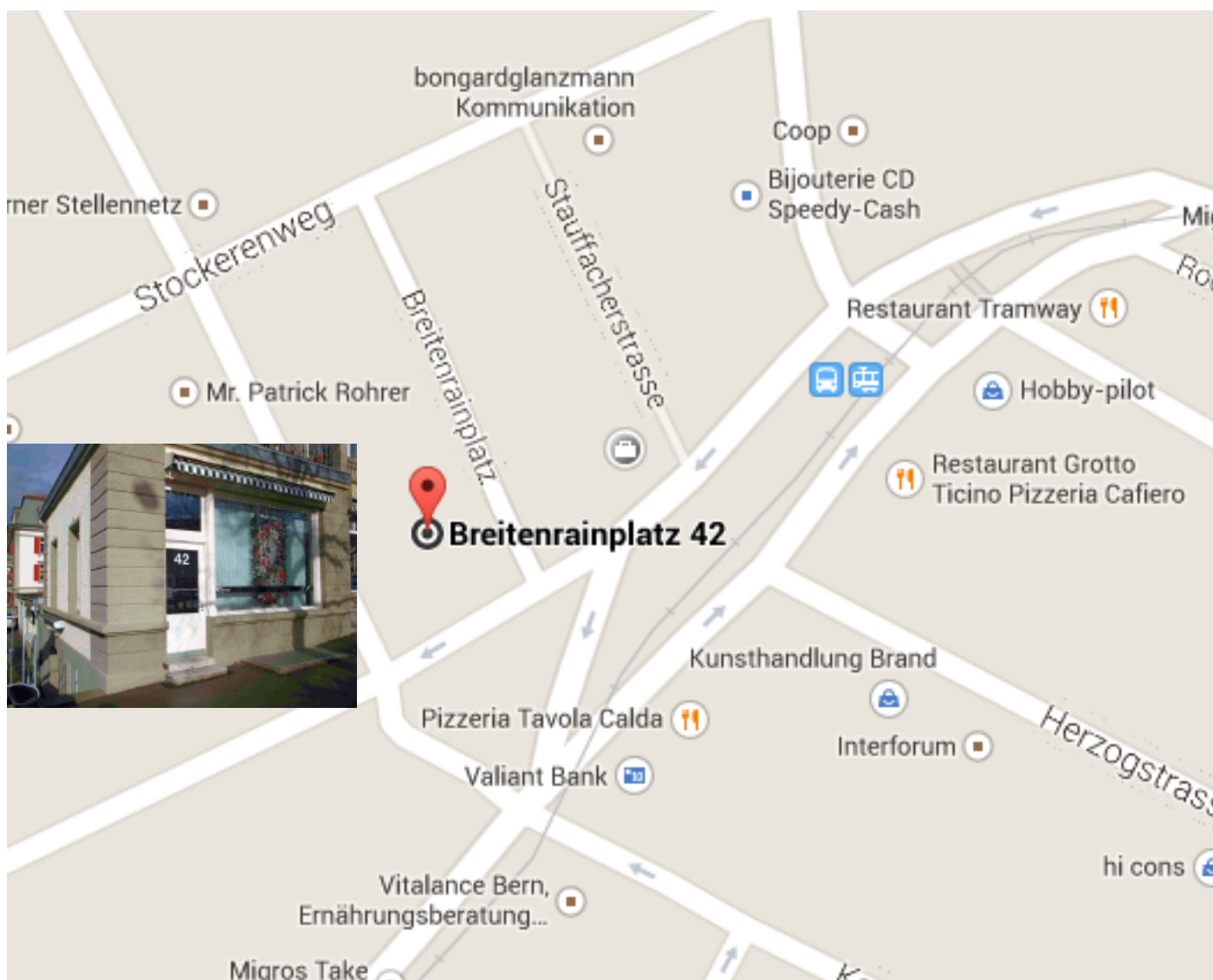
Monika Janz et Annemarie Oehrli

Collaborateurs  
de garde

Hans-Rudolf Guggisberg, Andreas Fürst  
André Duss et Ruedi Alt

## Notre emplacement à Berne

Breitenrainplatz 42 3014 Bern



Notre entreprise se trouve au Breitenrainplatz 42 in 3014 Bern  
(débouché Breitenrainstrasse - Elisabethenstrasse)

Vous pouvez utiliser les moyens de transports public -  
Tram Ligne 9 direction Guisanplatz / Expo ou RBS-bus Ligne 36

Places de stationnement à proximité de l'établissement

Nous vous conseillons également à votre domicile

## Premières mesures en cas de décès

### ■ Décès à domicile

Appelez immédiatement le médecin référant ou le médecin de famille.

### ■ En l'absence

En son absence, appelez tout de suite le médecin des services d'urgence à Berne  
Notfallarzt Bern: TEL. 0900 57 67 47 (CHF 1.98/min téléphone fixe)

City Notfall: TEL. 031 326 20 00 - tous les jours de 07.00 bis 22.00 heures

Praxiszentrum à la gare: TEL. 031 335 50 00 Mo - Fr: 07:00 - 21:00 Sa/Di 09:00 - 18:00

La police cantonale vous aide: TEL. 031 634 41 11

Le médecin établit le certificat de décès.

### ■ Décès suite à un accident / suicide / découverte d'un corps

Un décès suite à un accident doit être annoncé à la police pour qu'elle établisse le déroulement de l'accident.

Important : Cette démarche ne concerne pas uniquement les accidents de la circulation, mais également les accidents du travail, à la maison ou durant les loisirs.

### ■ Les circonstances de l'accident doivent être déterminées

La police avertit le médecin compétent. L'institut de pompes funèbres se charge, sur instructions du service publique compétent, du transport à l'institut de médecine légale. La libération du corps est communiquée à la famille par le ministère public.

### ■ Décès à l'hôpital / le home

L'hôpital ou le home se charge de l'annonce de décès et veille à ce que les certificats médicaux de décès soient établis.

Les documents et informations suivants sont importants pour l'annonce :

- livret de famille (pour les personnes mariées seulement)
- carte d'identité
- permis de séjour
- adresse du dernier domicile

### ■ Personnes domiciliées à l'étranger

Le passport, l'acte de naissance ou de mariage avec les noms des parents  
Documents supplémentaires peuvent être nécessaires.

### ■ Le décès doit être signalé dans les 24 heures à l'office de l'état civil

Si désiré, nous réglons toutes les démarches administratives aux offices publics.

À votre disposition: 24 heures - 365 jours - Téléphone 031 333 88 00

## Petit guide en cas de décès

### ■ Documents nécessaires pour l'enregistrement

- permis de séjour et/ou livret de famille si disponible
- attestation de mort du médecin ou de l'hôpital/du home

Personnes domiciliées à l'étranger, le passeport, l'acte de naissance ou de mariage avec les noms des parents

### ■ Déclaration officielle du décès

- enregistrement du décès dans les 2 jours, conformément à la loi

### ■ Bureau des funérailles

Si on le désire, nous nous occupons de la communication des dates de crémation, enterrement/funérailles et cérémonie mortuaire. En outre, on vous conseille dans le choix de la tombe

### ■ Pasteur/orateur

- établir le contact et prise de rendez-vous
- nécessaire selon choix : curriculum vitae ; souhaits musicaux

### ■ Circulaires de deuil

- rédaction du texte par vous-même ou avec notre assistance
- choix du sujet et détermination du nombre d'exemplaires

### ■ Annonces mortuaires

- choix des journaux et/ou médias
- le texte est en général le même que dans le faire-part.

### ■ Décorations florales

- fleurs pour le cercueil et dans la chapelle mortuaire
- décoration de l'église ou chapelle
- bouquet, couronne, décoration de la tombe et fleurs d'adieu

### ■ Habituellement organisée par la famille

- réservation du restaurant / d'une localité
- choix du menu

### ■ Institut de pompes funèbres Egli Bestattungen Berne

L'équipe Egli à Berne se tient à votre disposition et vous aide dans toutes les questions susmentionnées. Nous discutons volontiers le procédé dans une rencontre personnelle. Tel. 031 333 88 00 jour et nuit

## Nos services

### ■ Régler toutes les formalités administratives/avoir grand besoin de

- le livret de famille (pour les personnes mariées seulement)
- le certificat médical de décès
- l'enregistrement d'un décès, chute, ou d'une procuration.
- Personnes domiciliées à l'étranger doivent présenter le passeport, l'acte de naissance ou de mariage avec les noms des parents

### ■ Services funèbres

- service de consultation de 24 heures ; 7 jours
- livraison du cercueil
- habillement, mise en bière
- service de transport du corps par corbillard
- exposition du corps dans la chapelle ardente
- service de transport pour les urnes et les fleurs
- accompagnement durant la cérémonie mortuaire et l'enterrement

### ■ Circulaires de deuil et annonces mortuaires

- présentation graphique et impression de l'avis de décès et de remerciements dans les 2-3 heures, également le weekend et les jours fériés
- remise des annonces dans les journaux.
- sujets des cartes, voir page 18

### ■ Cérémonie mortuaire et enterrement

- réservation du pasteur/de l'orateur
- réservation de l'église/chapelle
- fixer la date de la cérémonie et de l'enterrement
- organiser l'organiste et si besoin un soliste

### ■ Fleurs

- décoration florale
- arrangement pour l'église/chapelle ainsi que le transport
- bouquet pour le cercueil
- des couronnes et des gerbes
- composition/arrangement florale

### ■ Service individuel

- services photos et bougies
- réglulation routière
- transfert bus/taxi



## Services internationaux

Notre service contient le transfert de la personne décédée à l'étranger ou de rapatriement de la personne décédée à l'étranger

### ■ Ces services peuvent être servis:

- Service de consultation de 24 heures ; 7 jours

### ■ Formalités et autre services:

- livraison du cercueil selon les directives internationales
- habillage, mise en bière de la personne décédée
- laissez-passer pour le corps
- certificat médical de transport
- certificat de mise en bière
- certificat de décès international
- ambassade
- réservation du vol pour la personne défunte
- transport avec des véhicules spécialement équipés
- apposer les scellés, apposition des plombages sur le cercueil
- règlement des coûts avec les assurances

### ■ Si besoin nous organisons:

- cérémonie mortuaire selon la religion
- cabinet de toilette pour faire la toilette rituelle
- traitements au baume, au formol

### ■ Important

Demandez une offre auprès d'entreprises ne pratiquant pas des tarifs transparents avant de donner le mandat. Les prix peuvent varier selon lieu et entreprise

### ■ Conseil possible dans les langues suivantes:

- allemand, français, italien et anglais

# Enterrement par la commune de Berne

## ■ Extrait du règlement sur les enterrements dans la commune de Berne

### 3. Abschnitt: Enterrement gratuit

Art. 8, al. 1: Si la personne décédée avait son domicile civil dans la commune de Berne et ne laisse aucun patrimoine, elle a droit à un enterrement gratuit.

Al.2: La famille de la personne décédée doit présenter une demande et justifier que toutes les exigences donnant naissance au droit sont respectées.

Art. 9, al. 1: Toute personne exprimant des exigences complémentaires à l'enterrement gratuit doit en assumer les coûts supplémentaires. Conformément au règlement, la direction de la police de la ville de Berne accepte ou rejette la demande en fonction du procès-verbal de l'apposition des scellés.

## ■ Ici vous recevrez les formulaires nécessaires:

- au bureau des pompes funèbres (Bestattungsamt), Predigergasse 5, Bureau 111
- auprès du fournisseur de cercueils communal et
- de l'institut de pompes funèbres Egli Bestattungen Berne

En cas d'accord sur l'enterrement gratuit au frais de la ville de Berne, les services suivants sont fournis:

Cercueil communal, coussin de cercueil et une chemise

Habillement et mise en bière de la personne décédée

Transport sur le territoire de la ville (à l'extérieur, au frais de la personne ayant donné l'instruction)

Urne simple

Exposer le corps, y compris le loyer de la chambre mortuaire

Les frais de crémation

Orgues

Tombe pour cercueil, tombe pour urne ou tombe communale

## ■ Frais pas compris

Les services suivants ne sont pas compris et les coûts sont facturés à la personne ayant donné l'ordre:

- Accomplissement des formalités administratives, enlèvement avec brancard et housse, transport à l'extérieur de la région, services rendus hors d'heures d'ouverture courant et des autres services individuels souhaités,

## ■ Autres communes

Renseignements sur la prise en charge des obsèques par d'autres communes sur demande.

## Scellés en cas de décès

■ ZGB Art. 552 / EG ZGB Art. 58 /

La loi fiscale bernoise prévoit l'établissement d'un inventaire de succession. A des fins de garantie, cette succession doit tout d'abord être scellée. Afin que les scellés soient efficaces, ils doivent être apposés immédiatement après le décès. L'existence d'un contrat de mariage, d'un pacte successoral ou d'un testament n'est pas importante.

Les scellés constituent un inventaire provisoire et rapide. Généralement, seul le procès-verbal de l'apposition des scellés est complété. Dans certains cas rares, les scellés sont apposés sur des objets ou même le logement. Le fonctionnaire compétent est informé d'un décès par l'office de l'état civil. Il se présente ensuite sur rendez-vous trois à quatre jours après le décès au domicile des proches. Les personnes présentes doivent apporter des renseignements sur la fortune de la personne décédée. En font partie des informations sur les titres, objets de valeur, assurances vie, de rentes ou accident et propriété foncière. Si l'obligation de renseignement n'est pas respectée par les personnes présentes lors de l'apposition des scellés, ou s'il existe des soupçons que certains objets ont été intentionnellement soustraits, il peut y avoir des conséquences sous forme d'amende fiscale.

Le procès-verbal de l'apposition des scellés consigne en outre si, du vivant de la personne, des éléments de fortune ont été cédés comme avances d'hoiries ou donations. Le fonctionnaire chargé d'apposer les scellés constate les héritiers légaux et l'existence d'un testament, d'un contrat de mariage ou d'un pacte successoral.

Sur la base du procès-verbal d'apposition des scellés, on vérifie ensuite s'il faut faire établir un inventaire sous forme d'acte officiel par un notaire bernois. Cet inventaire est ordonné si le défunt est imposable dans le canton de Berne et que ses actifs dépassent CHF 100'000.-, s'il existe des héritiers mineurs ou si un héritier a été placé sous tutelle ou encore à la demande d'un héritier.

ASSOCIATION DES NOTAIRES BERNOIS

Secrétariat: Waisenhausplatz 14

Case postale, 3001 Berne

Téléphone 031 311 09 79

Fax 031 311 09 82

[www.bernernotar.ch](http://www.bernernotar.ch)

## Question de droit successoral

### ■ Testament:

Si une personne décédée a laissé un ou plusieurs testaments, ils doivent être présentés sans délai et fermés à l'office des successions et des scellés, même s'ils sont considérés comme invalides.

### ■ Pactes successoraux:

S'il existe des pactes successoraux, ils sont ouverts par le notaire sur ordre du testateur ou à la demande d'un héritier ou d'un légataire. Si le pacte successoral instaure des héritiers ou si des héritiers légaux renoncent à leur part d'héritage, il faut demander une ouverture administrative.

Eventuellement, un héritier peut ne pas être indiqué comme tel dans le certificat d'héritage officiel ou un héritier légal Y indique que, dans le pacte successoral, il renoncera peut-être à son droit. En présence des pactes successoraux, le conjoint survivant peut demander l'ouverture administrative.

Il peut faire valoir lui-même ses droits découlant du contrat de mariage par rapport aux héritiers. Un contrat de mariage doit être porté à la connaissance des autorités fiscales.

### ■ Inventaire public:

La demande d'inventaire public doit être présentée au préfet dans l'espace d'un mois. Cette procédure est recommandée si l'on soupçonne l'existence de dettes inconnues contractées par le défunt. On observera que chaque héritier est responsable ne peut être limitée que par un inventaire public avec appel aux créanciers, par liquidation ou renonciations à l'héritage.

### ■ Renonciation à l'héritage:

Une renonciation à l'héritage doit être communiquée au préfet dans les 3 mois suivant la prise de connaissance du décès. La prolongation de ce délai n'est possible que pour des motifs importants. On observera que la personne renonçant à l'héritage ne peut se mêler en aucune manière des affaires de la succession. Si elle le fait, elle ne peut plus renoncer.

### ■ Inventaire fiscale:

Avant l'établissement de l'inventaire, il n'est pas possible de disposer de la fortune sans l'accord de l'office des successions. Répartition de la succession: Les ordres et parts des héritiers peuvent être modifiés par testament ou par pacte successoral dans certaines limites.

**En cas de doutes, il est recommandé de consulter un notaire.**

## Les règles de prévoyance

### ■ Le contrat de prévoyance:

Nous devons tous nous en aller un jour. Nous le savons, mais souvent, nous essayons de l'oublier. Pourtant, nous devrions nous préoccuper de cette éventualité. En cas de décès, de nombreuses questions souvent difficiles à résoudre se posent à nos proches. C'est la raison pour laquelle nous avons créé le contrat de prévoyance en cas de décès. Il vous permettra d'exprimer vos souhaits en matière d'obsèques.

Par ailleurs, vous serez certains que vos survivants ne subiront pas de charge financière supplémentaire.

Nous vous présenterons volontiers notre concept de prévoyance à l'occasion d'un entretien personnalisé. Ce premier entretien est gratuit et vous prends que de 20 à 30 minutes environs.

### ■ Principales parties du contrat:

Vous précisez en détail la manière dont vous souhaitez vos obsèques et concluez le contrat.

Nous nous engageons à fournir les services que vous aurez choisis avec tout le soin requis.

Le montant forfaitaire correspondant aux prestations est déposé sur un compte auprès de la Fondation Suisse pour la prévoyance de décès SSBV, 6003 Lucerne dont vous et nous ne pouvons disposer que conjointement.

Nous vous informerons volontiers sur les détails de la prévoyance décès:

Demandez notre brochure „Sterbevorsorge - Informationen“ (en allemand seulement).



■ Sélection du cercueil / mise en bière

|   |             |     |       |
|---|-------------|-----|-------|
| Cercueils plaqués ou bois massiv                              | à partir de | Fr. | 860.- |
| Garnissage blanc  |             | Fr. | 90.-  |
| Coussin   |             | Fr. | 55.-  |
| Couverture  |             | Fr. | 60.-  |
| Garnissage blanc, beige, vert (coussin et couverture compris) |             | Fr. | 180.- |
| Chemise   |             | Fr. | 70.-  |
| Habillement et mise en bière avec deux personnes              | à partir de | Fr. | 240.- |
| Transport sur la territoire de la ville de Berne              |             | Fr. | 240.- |

■ Formalités, Organisation et des imprimés

|   |  |     |       |
|---|--|-----|-------|
| Faire les fomalités officielles                                   |  | Fr. | 195.- |
| Organisation et temps de travail selon charge, par heure          |  | Fr. | 120.- |
| Faire-part à partir de 30 pcs, pour chq lot de 10 suppl. Fr. 20.- |  | Fr. | 225.- |

■ Prendre congé

|  |  |     |       |
|--|--|-----|-------|
| Service de présentation du cercueil à l'église y compris véhicule selon charge |  |     |       |
| Transport de l'urne / fleurs sur le territoire de la ville de Berne            |  | Fr. | 95.-  |
| Croix pour la tombe avec inscription   |  | Fr. | 180.- |

■ Fleurs et bougies

|  |             |     |       |
|--|-------------|-----|-------|
| Bouquet de main                                | à partir de | Fr. | 35.-  |
| Composition de fleurs dans le cercueil         | à partir de | Fr. | 65.-  |
| Décoration de l'urne                           | à partir de | Fr. | 120.- |
| Bouquet pour le cercueil avec fleurs saisonals | à partir de | Fr. | 180.- |
| Coeur de fleurs                                | à partir de | Fr. | 230.- |

■ Coûts moyens de pompes funèbres ca. sans VAT Fr. 2'500.-

Lors d'une consultation personnelle, les personnes concernées ou proches reçoivent gratuitement des informations détaillées. Tarifs sociaux sur demande

■ Informations complémentaires

Stiftung für Konsumentenschutz SKS

Brochure „Was tun wenn jemand stirbt“ (en allemand seulement)

Monbijoustrasse 61, Postfach, 3000 Bern 23

[www.konsumentenschutz.ch](http://www.konsumentenschutz.ch) Tel.: 031 370 24 24

## Les tarifs du crématoire de Berne avec TVA [www.krematorium.ch](http://www.krematorium.ch)

### ■ Chapelle ardente / Chambre frigorifique

|   |     |       |
|---|-----|-------|
| Forfait d'utilisation pour 3 jours au maximum               | Fr. | 230.- |
| jour supplémentaire   | Fr. | 65.-  |
| Le loyer de la décoration florale dans la chambre ardente   | Fr. | 98.-  |
| Service de bougies dans la chambre ardente                  | Fr. | 65.-  |
| Somme globale chambre frigorifique, de 16 hrs à max 2 jours | Fr. | 120.- |
| jour supplémentaire   | Fr. | 50.-  |

### ■ Chapelle

|   |     |       |
|---|-----|-------|
| Le loyer de la petite chapelle; avec décoration florale seulement | Fr. | 250.- |
| Le loyer de la grande chapelle sans décoration florale            | Fr. | 200.- |
| Le loyer de la grande chapelle avec décoration florale            | Fr. | 300.- |
| Service de bougies  | Fr. | 38.-  |
| Orgues  | Fr. | 150.- |
| Honoraire de test organiste si besoin                             | Fr. | 85.-  |
| Utilisation et instruction des orgues                             | Fr. | 105.- |
| Orgues et utilisation de l'installation musicale; service compris | Fr. | 200.- |
| Utilisation de l'installation musicale avec service               | Fr. | 80.-  |
| Placement et dérochage de fleurs extérieur, couronnes             | Fr. | 35.-  |
| Transport des fleurs dans le cimetière                            | Fr. | 18.-  |

### ■ Crémation

|   |     |       |
|---|-----|-------|
| Crémation adulte avec urne standard                     | Fr. | 600.- |
| Crémation adulte avec cercueil spécial                  | Fr. | 700.- |
| Crémation adulte avec urne en location                  | Fr. | 570.- |
| Crémation adulte avec cercueil spécial et urne standard | Fr. | 670.- |
| Crémation enfants et adolescents avec urne standard     | Fr. | 450.- |
| Crémation enfants et adolescents avec urne en location  | Fr. | 420.- |
| Crémation enfants morts nés avec urne standard          | Fr. | 0.-   |
| Crémation enfants morts nés avec urne en location       | Fr. | 0.-   |

### ■ Tombe niche

Prix pour tombe niche sur demande

|  |              |
|--|--------------|
| <b>■ Chambre mortuaire / sans TVA</b>                        |              |
| Forfait d'utilisation pour 3 jours au maximum                | Fr. 230.-    |
| jour supplémentaire  | Fr. 65.-     |
| Le loyer de la décoration florale dans la chambre ardente    | Fr. 98.-     |
| Service de bougies dans la chambre mortuaire                 | Fr. 65.-     |
| <b>■ Chapelles / sans TVA</b>                                |              |
| Le loyer de la chapelle; installation musical y compris      | Fr. 130.-    |
| Le loyer de la décoration de plantes dans la chapelle        | Fr. 140.-    |
| Service de bougies   | Fr. 42.-     |
| Orgues   | Fr. 135.-    |
| Honoraire de test organiste si besoin                        | Fr. 100.-    |
| <b>■ Enterrement</b>   |              |
| Taxe administratif ville de Berne                            | Fr. 55.-     |
| Tombes commune / urnes                                       | Fr. 270.-    |
| Tombes urnes au tombes à thème                               | Fr. 1'934.-  |
| Tombes urnes en rangs  | Fr. 2'550.-  |
| Tombes urnes bosquet   | Fr. 3'366.-  |
| Tombes urnes familiale                                       | Fr. 9'510.-  |
| Tombes urnes niches  | Fr. 2'616.-  |
| Enterrement d'urnes enfants jusqu' à 14 ans                  | Fr. 1'134.-  |
| Tombes communautaires dans le pré                            | Fr. 270.-    |
| Tombes en rangs ainsi que tombes musulmanes                  | Fr. 3'714.-  |
| Tombe familiale  | Fr. 10'374.- |
| Tombes enfants jusqu'à 14 ans                                | Fr. 1'134.-  |
| <b>■ Mention de nom avec TVA</b>                             |              |
| Tombe communautaire pour urnes Bremgartenfriedhof            | Fr. 324.-    |
| Tombe communautaire pour urnes Schosshaldenfriedhof          | Fr. 389.-    |
| Tombe communautaire pour urnes Bümpliz                       | Fr. 162.-    |
| Tombe communautaire cercueils (Bremgartenfriedhof seulement) | Fr. 162.-    |



|  | Téléphone     |
|--|---------------|
| ■ Stadt Bern / <a href="http://www.bern.ch">www.bern.ch</a> / <a href="http://www.krematorium.ch">www.krematorium.ch</a> |               |
| Bremgartenfriedhof Murtenstrasse 51 3008 Bern  | 031 321 71 11 |
| Friedhof Bümpliz Bottigenstrasse 40 3018 Bern  | 031 321 23 73 |
| Schosshaldenfriedhof Ostermundigenstrasse 116 3006 Bern  | 031 321 23 02 |
| Krematorium Bern Weyermannsstrasse 1 3008 Bern   | 031 387 20 20 |
| ■ Belp / <a href="http://www.friedhof-belp.ch">www.friedhof-belp.ch</a>  | 031 818 22 22 |
| cimetière Belp Friedhofweg 3123 Belp   | 031 819 41 86 |
| ■ Bolligen, Ittigen, Worblaufen, Habstetten / <a href="http://www.bolligen.ch">www.bolligen.ch</a>                       | 031 918 01 42 |
| cimetière / jardinier Kirchstrasse 31 3065 Boligen (GEWA Zollikofen)   |               |
| ■ Bremgarten bei Bern / <a href="http://www.bremgarten-be.ch">www.bremgarten-be.ch</a>                                   | 031 306 64 64 |
| cimetière / jardinier Kirchweg 3047 Bremgarten bei Bern  | 031 301 55 89 |
| ■ Kirchlindach / <a href="http://www.kirchlindach.ch">www.kirchlindach.ch</a>  | 031 828 21 21 |
| cimetière Lindachstrasse 3038 Kirchlindach   | 031 302 07 08 |
| ■ Köniz / <a href="http://www.koeniz.ch">www.koeniz.ch</a>   | 031 970 97 24 |
| Köniz Mösweg 37 3098 Köniz   | 031 971 92 08 |
| Niederscherli Rifishaltenstrasse 3145 Niederscherli  | 031 849 00 54 |
| Oberwangen Mühlestrasse 3173 Oberwangen  | 031 980 05 80 |
| Wabern Nesslerenholz Lindenweg 3084 Wabern   | 031 961 56 96 |
| ■ Muri - Gümligen / <a href="http://www.muri-guemligen.ch">www.muri-guemligen.ch</a>                                     | 031 950 54 54 |
| Seidenberg / Aebnit Friedhofstrasse 3074 Muri bei Bern   | 031 950 54 54 |
| ■ Ostermundigen / <a href="http://www.ostermundigen.ch">www.ostermundigen.ch</a>   |               |
| cimetière siehe Bern Schosshalde oder Bolligen   |               |
| ■ Stettlen / <a href="http://www.stettlen.ch">www.stettlen.ch</a>  | 031 930 88 30 |
| cimetière Bernstrasse 41 3063 Stettlen   | 031 930 88 39 |
| ■ Wohlen b. Bern / <a href="http://www.wohlen-be.ch">www.wohlen-be.ch</a>  | 031 828 81 11 |
| cimetière Hauptstrasse 3033 Wohlen bei Bern  | 031 829 05 34 |
| ■ Zollikofen / <a href="http://www.zollikofen.ch">www.zollikofen.ch</a>  | 031 910 91 11 |
| cimetière Wahlackenstrasse 3052 Zollikofen   | 031 910 91 33 |

## Des imprimés et avis de décès

### ■ Des imprimés

|   |     |       |
|---|-----|-------|
| 30 circulaires / cartes de remerciements<br>incl. imprimé et enveloppes | Fr. | 225.- |
| 10 exemplaires supplémentaires  | Fr. | 25.-  |
| Imprimé double: w pages imprimées / par page                            | Fr. | 0.50  |
| Possibilité imprimé en couleur / service scan                           |     |       |

### ■ Informations sur les comtes à don

[www.zewo.ch](http://www.zewo.ch) / [www.spendenspiegel.ch](http://www.spendenspiegel.ch) / [www.spendenplattform.ch](http://www.spendenplattform.ch)

### ■ Sortiment de sujets



# Des modèles de texte pour des imprimés et des annonces

## ■ Annonces dans les journaux

Guidance et mise en form

Emission des annonces dans le journaux

## ■ Sélections des journaux régionaux

Anzeiger Region Bern

Édition le mercredi et le vendredi seulement

Berner Zeitung / Der Bund

Édition lundi à samedi

Dépenses selon surface nécessaire (Prix moyen Fr. 600.- à 1'200.-)

### Avis mortuaire

*aimez - vous les uns les autres comme je vous ai aimé*

Une longue et joyeuse vie est arrivée à sa fin. Maman, grandmaman ....

### Prénom - Nom - Nom célibataire

Date de naissance - Date de décès

c'est endormie tranquillement.

PLZ, Lieu, Date  
Adresse

Les familles affligées:  
Conjoint  
Enfants, frère et soeur  
Parent...

La cérémonie aura lieu au crématoire du cimetière .... jour/date/heures,

### Remerciements

La famille de

### Prénom - Nom - Nom célibataire

tient à vous dire combien votre témoignage d'affection et de sympathie lui a été bienfaisant en ces jours d'épreuve. Elle vous exprime sa très vive reconnaissance.

Un merci particulier au docteur ..... ainsi que .....

Lieu, mois

La famille en deuil

*Evtl.  
une photo*



## ■ Nos brochures

■ Wegleitung im Todesfall (all) *„Informationen rund um die Bestattung“*

■ Guidance in the case of death (ang) *„Informations around the funeral“*

■ Pour mes proches (fr) *„Des informations confidentielles pour la fin de ma vie“*

■ Für meine Angehörigen (all) *„Vertrauliche Angaben für den Abschluss meiner Lebensreise“*

■ Sterbevorsorge Informationen (allemand)  
*„Die weitere Lebensreise befreit angehen“*

Regelung der Bestattung im Vertrag der Stiftung Schweizerische Bestattungsvorsorge SSBV.  
Für Interessierte besteht die Möglichkeit, die Bestattung zu Lebzeiten zu regeln.

